

Plan Stratégique 2010 – 2013

Moving forward to a Strong & Independent BIPT

Présentation à la Chambre des Représentants

16 novembre 2011

Luc Hindryckx - Président du Conseil

Catherine Rutten - Membre du Conseil

Charles Cuveliez - Membre du Conseil

Axel Desmedt - Membre du Conseil

Introduction

La loi du 31 mai 2011 publiée le 21 juin portant des dispositions diverses en matière de télécommunications modifie la loi du 17 janvier 2003 relative au statut de l'IBPT en remplaçant le plan de gestion par un plan stratégique triennal et un plan d'activité annuel.

AVANT:

Art. 34. ... L'Institut élabore un plan de gestion semestriel dans lequel il détaille la planification de ses activités, ses objectifs ainsi que les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour les atteindre. Le rapport mentionné à l'alinéa 1er indique la manière avec laquelle l'Institut a rempli les objectifs formulés dans ce plan.

L'Institut transmet à la Chambre des représentants le 15 mars et le 15 octobre de chaque année un rapport quant à ses activités.

APRES:

Art. 34. Le Conseil élabore, dans les douze semaines de l'entrée en fonction de ses membres, et tous les trois ans, un projet de plan stratégique triennal qu'il soumet à consultation publique durant deux semaines. L'ensemble des membres composant le Conseil présente le plan stratégique finalisé à la Chambre des représentants.

Le Conseil prépare alors un plan d'activité annuel qui s'inscrit dans le plan stratégique. Ce plan annuel est soumis à consultation publique durant deux semaines avant d'être publié sur le site de l'Institut ...

Les Membres du Conseil



- **Coordination générale**
- **Représentation**
- **Greffe**
- **Communication**
- **Relations internationales**
- **Finances**
- **Traduction**

Luc Hindryckx
Président du Conseil



- **Pôle Consommateurs**
- **Pôle Marché postal**
- **Achats et Logistique**

Catherine Rutten
Membre du Conseil



- **Pôle Marché Télécoms & Média**
- **Pôle Contrôles**
- **IT**

Charles Cuvelliez
Membre du Conseil



- **Pôle Attributions**
- **Service Juridique**
- **Personnel**

Axel Desmedt
Membre du Conseil

Quelques dates

1991: Création de l'IBPT par la loi du 21 mars 1991 en réponse à l'initialisation de la libéralisation au niveau européen

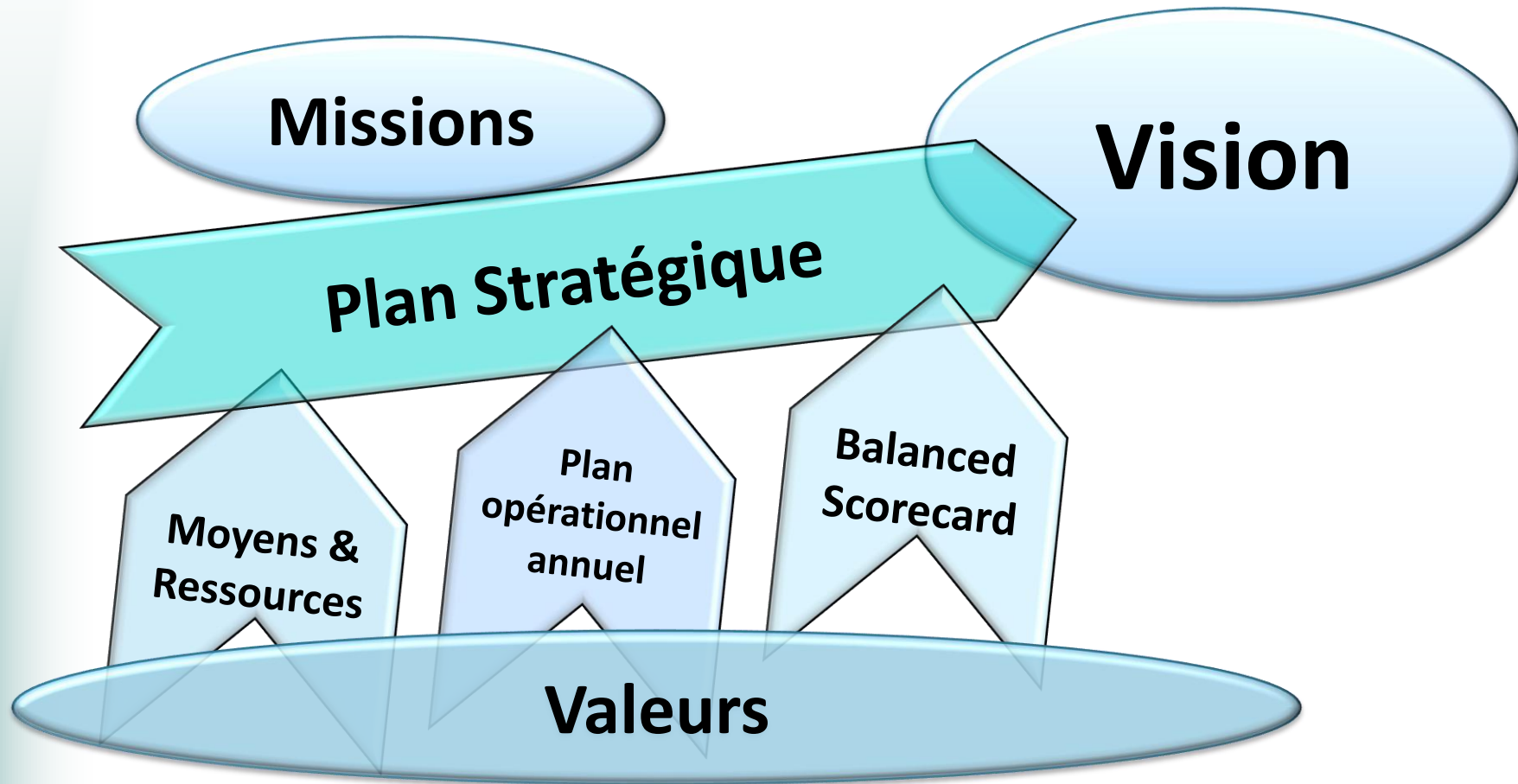
1998: Libéralisation du marché des télécommunications

2003: Création de l'IBPT *sui generis* (évolution d'un organe parastatal de type A vers un statut Indépendant)

2009: Entrée en fonction du Conseil de l'IBPT actuel

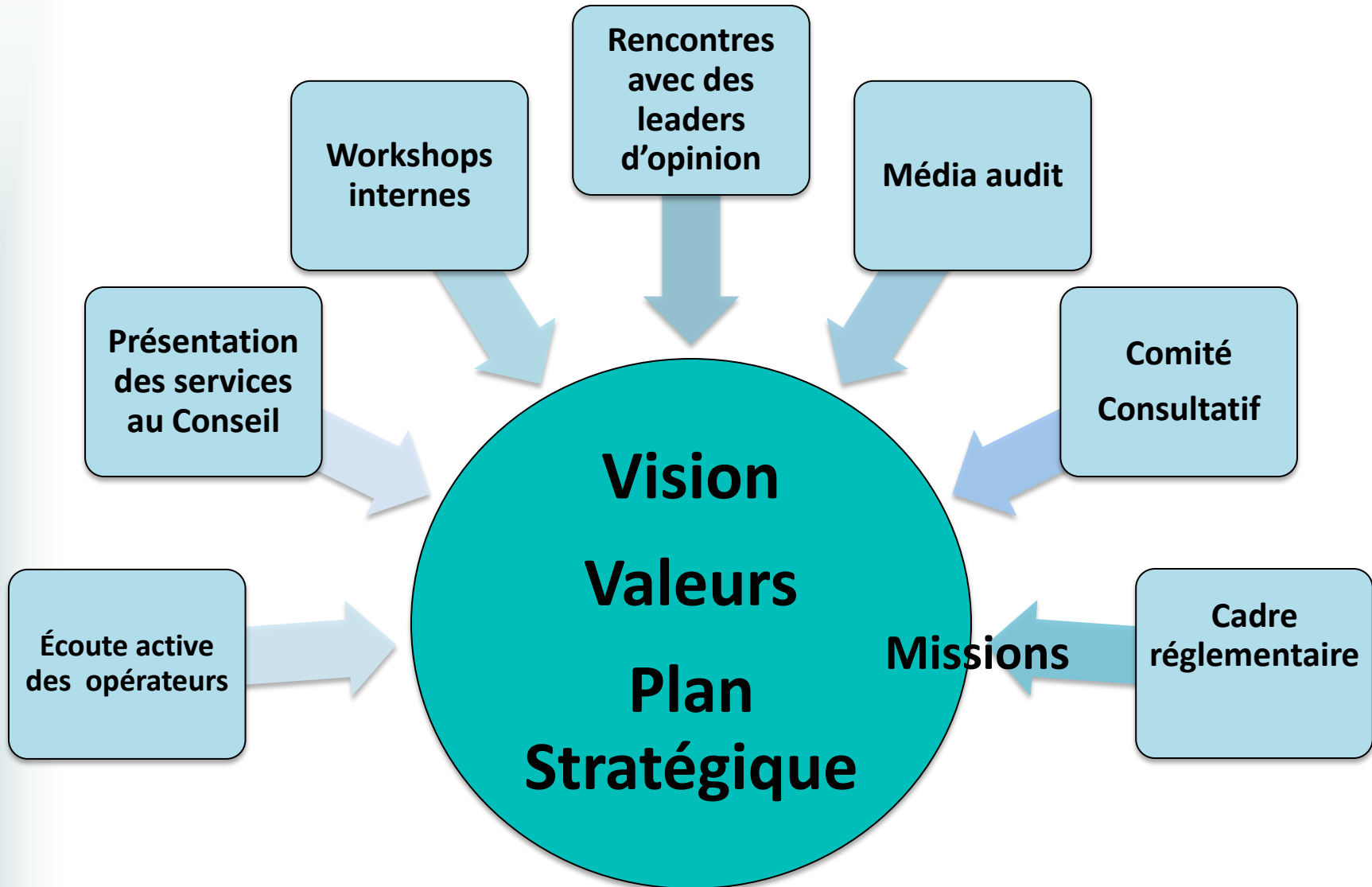
2011: Libéralisation complète du secteur postal

Le Plan Stratégique

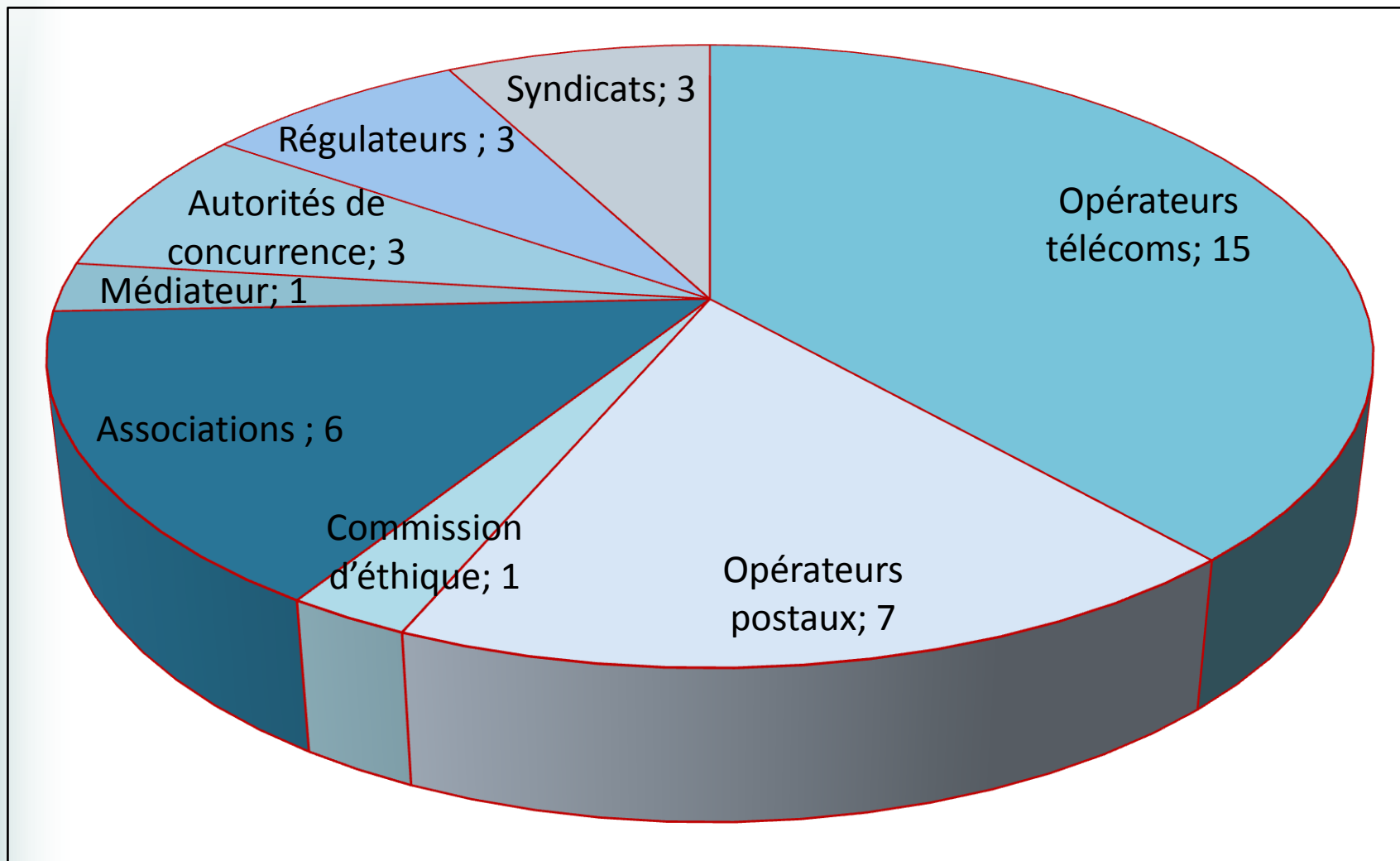


Le Plan Stratégique porte notre Mission vers la réalisation de notre Vision.

Le processus



Écoute active des parties prenantes

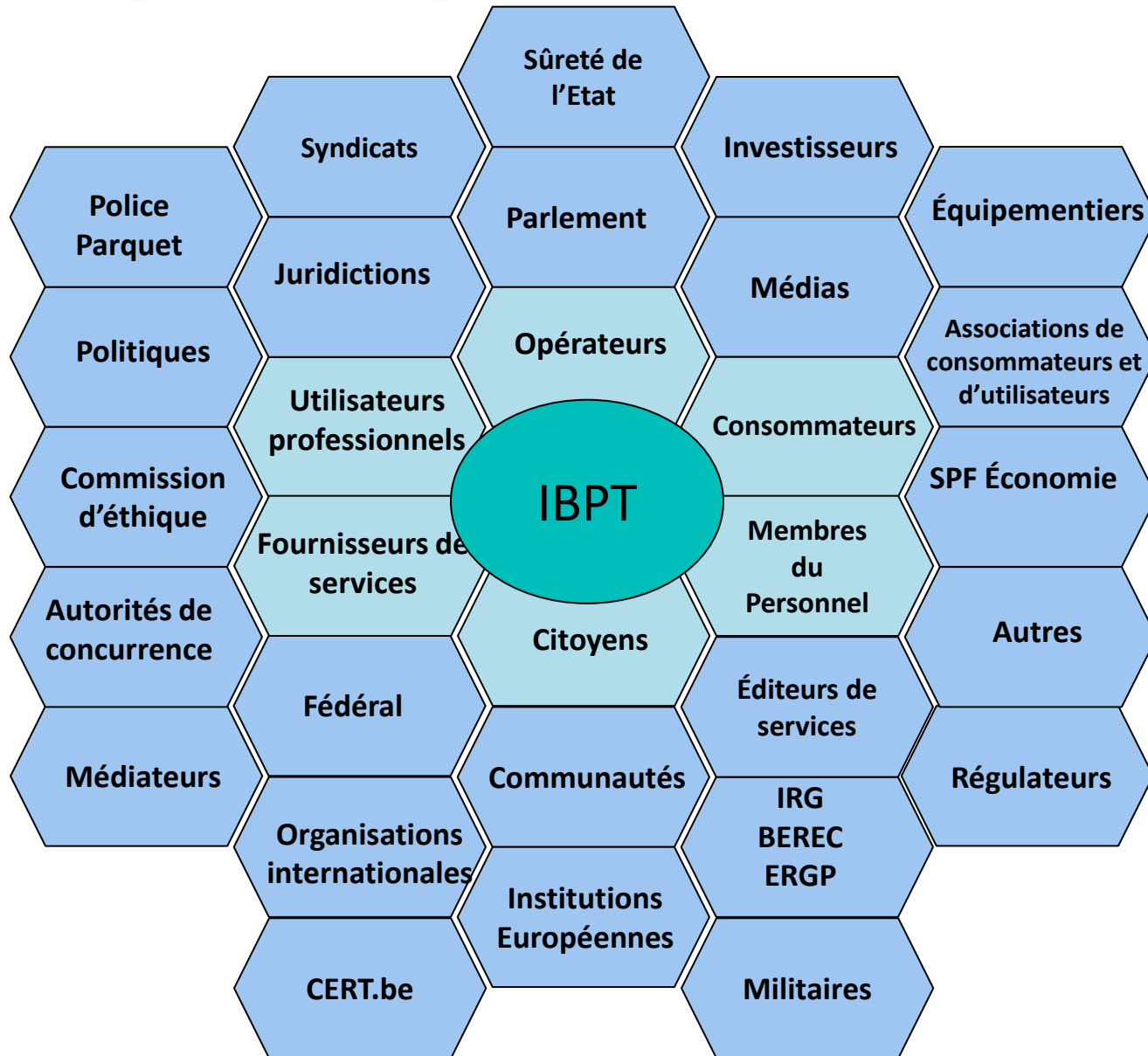


Comité consultatif télécom

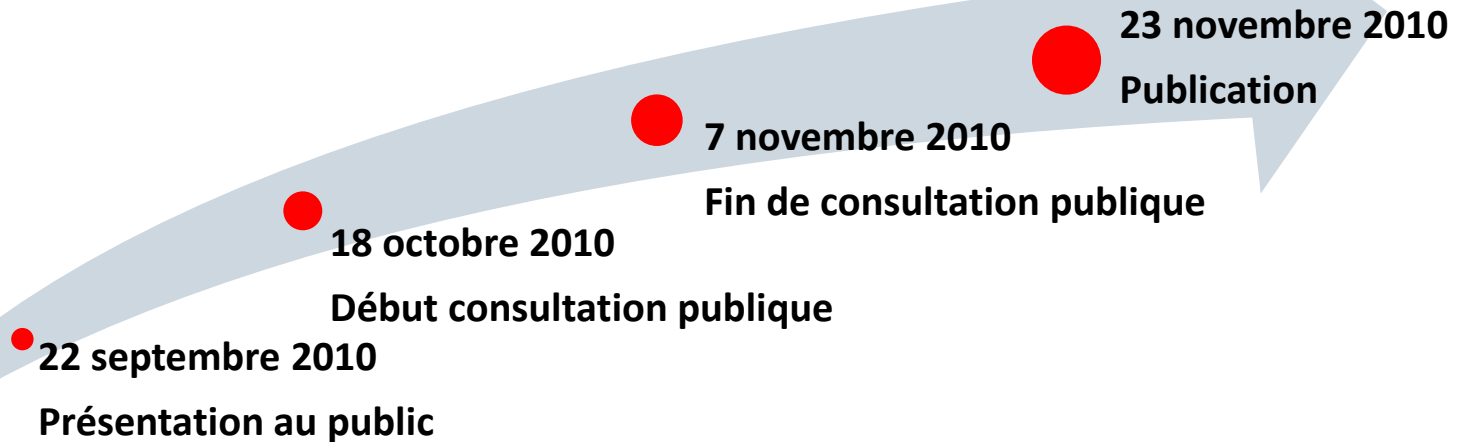
Recommandations du 18 décembre 2009

- Le CCT attend une vision de l'IBPT avec des objectifs mesurables
- Priorités:
 - Décisions conséquentes, décisions juridiques plus correctes, décisions transparentes; imposition cohérente de décisions, suffisamment de compétence et d'expertise en matière de services de régulation économique
- Indépendance de l'IBPT vis-à-vis du gouvernement
 - Comportement autonome vis-à-vis des acteurs du marché et des pouvoirs publics
 - Adoption de décisions indépendamment du monde politique
- Budget de l'IBPT
 - Estimation plus réaliste des coûts
 - Surplus reversé au secteur
- Communication
 - La communication peut être sérieusement améliorée
 - Le site Internet doit être adapté en profondeur

Les parties prenantes



Consultation publique



Le premier plan stratégique donne un bel aperçu des projets et du positionnement de l'IBPT vis-à-vis de toutes les parties concernées. Les projets sont ambitieux.

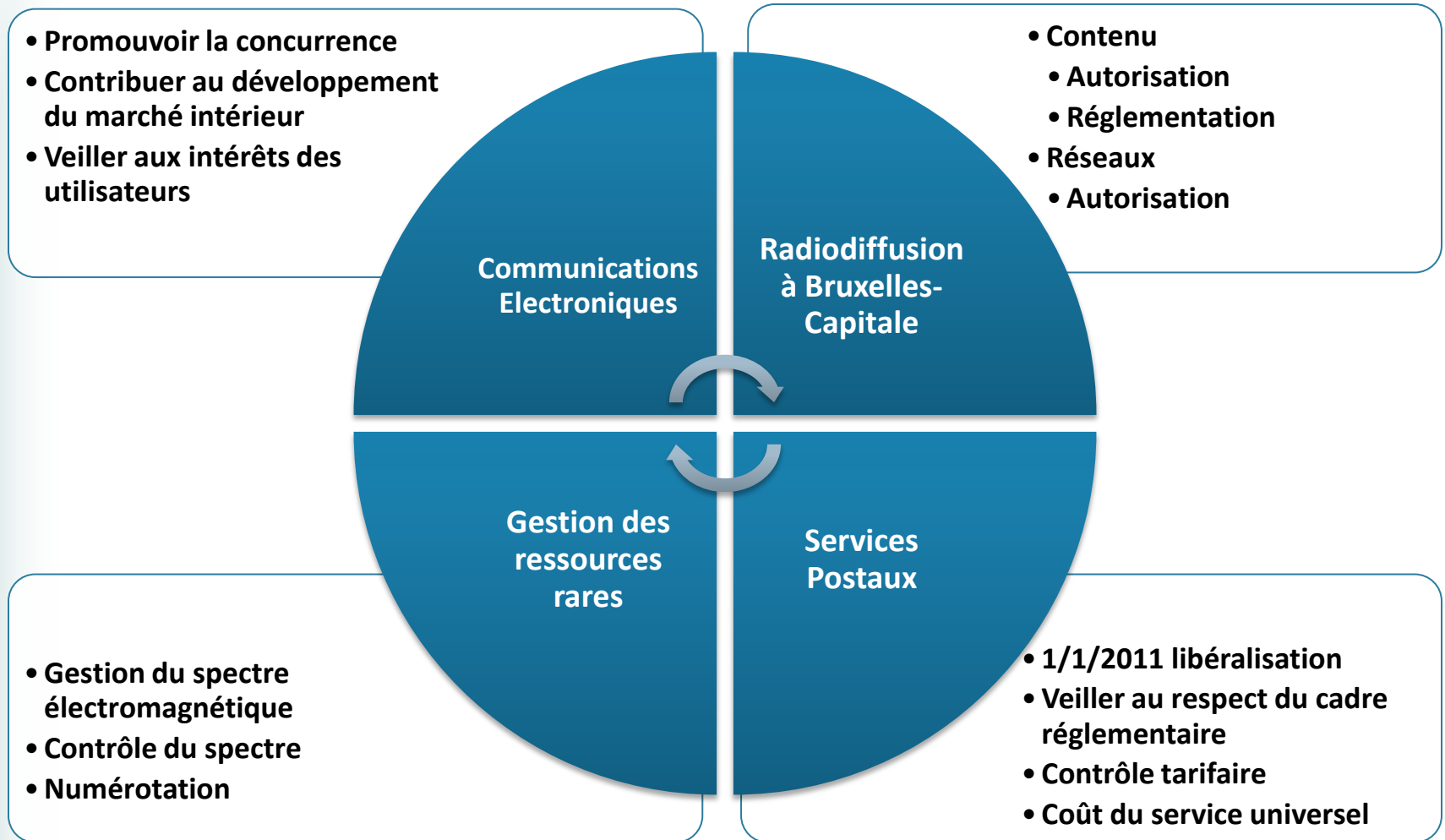
Beltug

C'est avec grand plaisir que Colt a pris connaissance du plan stratégique 2010-2013. La publication de ce premier plan stratégique constitue un tournant dans l'histoire de la réglementation des télécommunications en Belgique. Le plan stratégique fait preuve d'une approche détaillée et étendue.

Colt Technology Services NV

Missions

Les missions sont l'expression de notre raison d'être et découlent du cadre réglementaire.



Boîte à outils

- **Formulation d'avis**

- d'initiative
- dans les cas prévus par la loi
- à la demande du ministre

- **Prise de décisions administratives**

- **Contrôle du respect de la loi**

- **Conciliation**

- **Organisation de toute forme d'enquêtes et de consultations publiques**

- **Exiger toute information utile**

- **Coopération avec :**

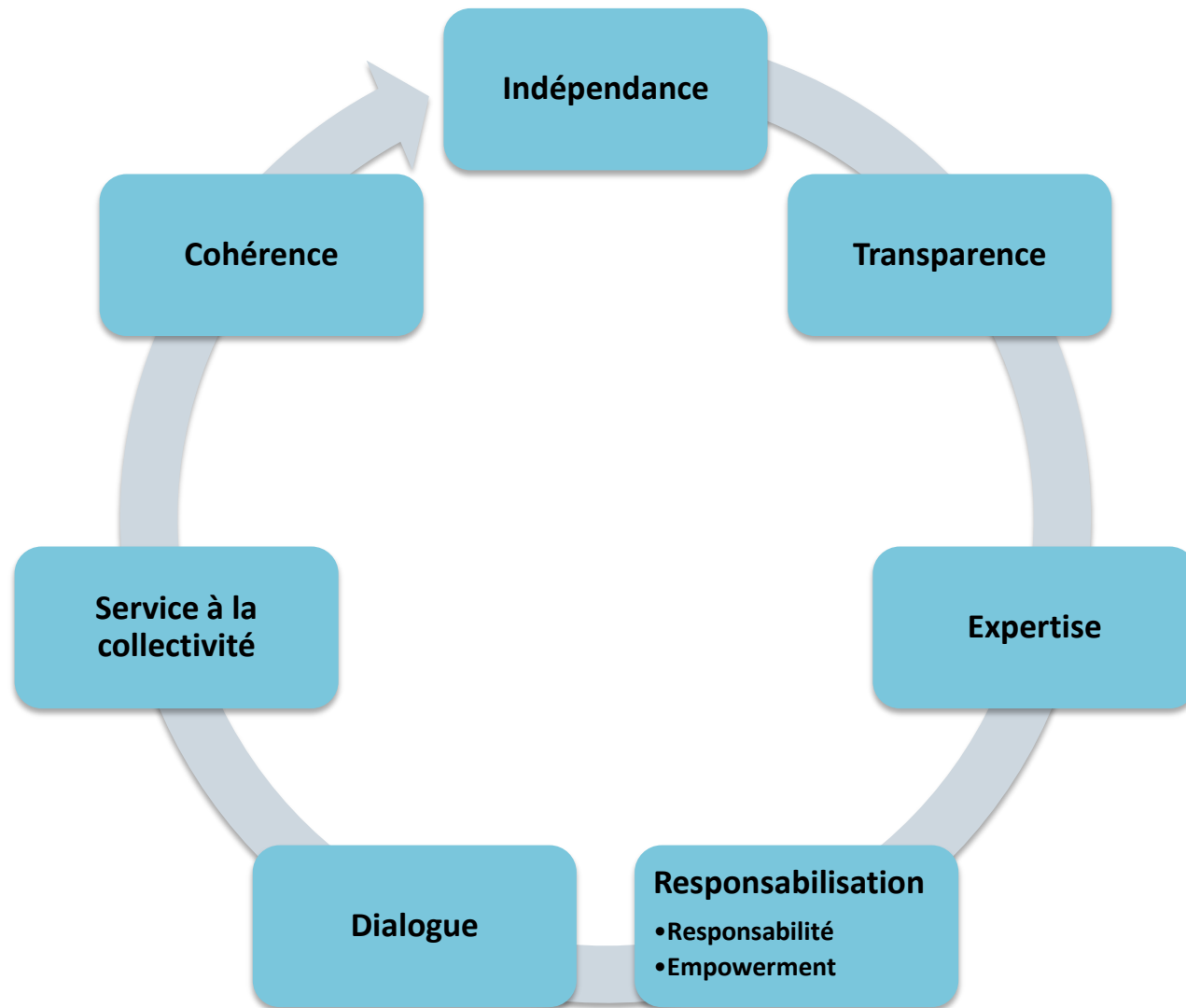
- la Commission européenne
- les ARN étrangères en matière de services postaux et de télécommunications
- les autorités de régulation des autres secteurs économiques
- les SPF en charge de la protection des consommateurs
- les autorités belges en charge de la concurrence
- la commission mixte des télécommunications

Vision de l'IBPT

La vision de l'IBPT énonce ce qu'il veut être, en proposant une image inspiratrice, dynamique et qui pose un défi pour l'avenir.

Dans un marché libéralisé des communications électroniques et des services postaux, les utilisateurs veulent bénéficier d'infrastructures diversifiées, d'un vaste choix de services et de produits de qualité à des tarifs abordables. En appliquant les dispositions des cadres réglementaires belge et européen, l'IBPT veut, en tant que régulateur fort et indépendant, en être le vecteur en s'appuyant sur l'expertise de ses collaborateurs et en dialoguant avec les acteurs économiques et sociaux.

Les Valeurs qui nous gouvernent



Les grands axes stratégiques



Régulation efficace 1/3

Level playing field

- **Choix autonome de proposition de valeur**
- **Autonomie & liberté de stratégie**
- **Espace économique**
 - Conditions d'investissement
 - Création de valeur
 - Capitalisation sur les premiers acquis

Compétition d'infrastructures et de services dans un contexte de convergences

- **Multiples acteurs vecteurs de concurrence**
- **Régulation technologiquement neutre**
- **Investissement efficace en infrastructure et juste équilibre entre accès et retour sur investissement raisonnable (risque d'investissement versus risque de non investissement)**
- **Offres *multiple play* répandues et diversifiées**

Régulation efficace 2/3

Exécution des décisions

- Mise en œuvre
- Respect

Processus opérationnels

- Fonctionnel
- Best practice
- Orienté résultats

Pro-activité

- NGN (réseaux de nouvelles générations)
- Migration to all IP

Régulation efficace 3/3

Proportionnalité

- La régulation n'est pas un objectif en soi
- Dérégulation si justifiée

Intégrité des réseaux

- Sécurité des réseaux
- Net neutralité

Gestion des ressources rares

Utilisation efficace et effective

- Respect des engagements d'investissement, de couverture et de fourniture de services

Spectre

- Valorisation et allocation du spectre « standardisé »
- Pureté du spectre
- Vecteur de concurrence de réseaux
- Stimuler l'innovation

Numérotation

- M2M
- Contexte international et extra-territorialité
- Convergences
 - Fixe – mobile
 - IP

Consommateurs

Particuliers et entreprises

- Besoins spécifiques

Protection

- Respect des droits
- Changement d'opérateurs
- Données et vie privée

Transparence

- Offres
- Tarifs
- Conditions contractuelles
- Factures
- Produits et services

Information

- Contribue à encourager la concurrence
- Conduit à des choix informés
- Accessible, complète, comparable et compréhensible
- Quels sont les droits

Cohésion sociale

Service Universel

- Services et prestations
- Conformité au cadre réglementaire
- Simplification
- Coût du service universel

Tarifs

- Tarifs abordables
- Tarif social

Qualité et disponibilité des services

- KPI

Groupes sociaux particuliers

- Utilisateurs handicapés
- Personnes âgées

Contrôles ciblés

Respect des obligations

- Pouvoir de police
- Diversification

Protection de l'utilisateur

- Contrôle du spectre
- Droit des consommateurs

Level playing field

- Concurrence déloyale

Effacité administrative

Simplification

- Harmonisation
- Gestion électronique

Automatisation

- Processus interne
- Processus externe

Accessibilité

- e-Gov

Dialogue & communication

Gestion des parties prenantes

- Relation médias
- Échanges structurés
- Collaboration entre pairs

Éducation et information

- Pédagogie
- Information

Écoute active

- Accessibilité
- Ouverture d'esprit

Culture

Orientation résultats

- Plan opérationnel
- Balanced scorecard

Sens des responsabilités

- Autonomisation (Empowerment)
- Responsabilisation
- Management
- Délégation

Coordination

- Alignement des processus de pensée
- Processus
- Ajustement mutuel
- Connaissance des autres services

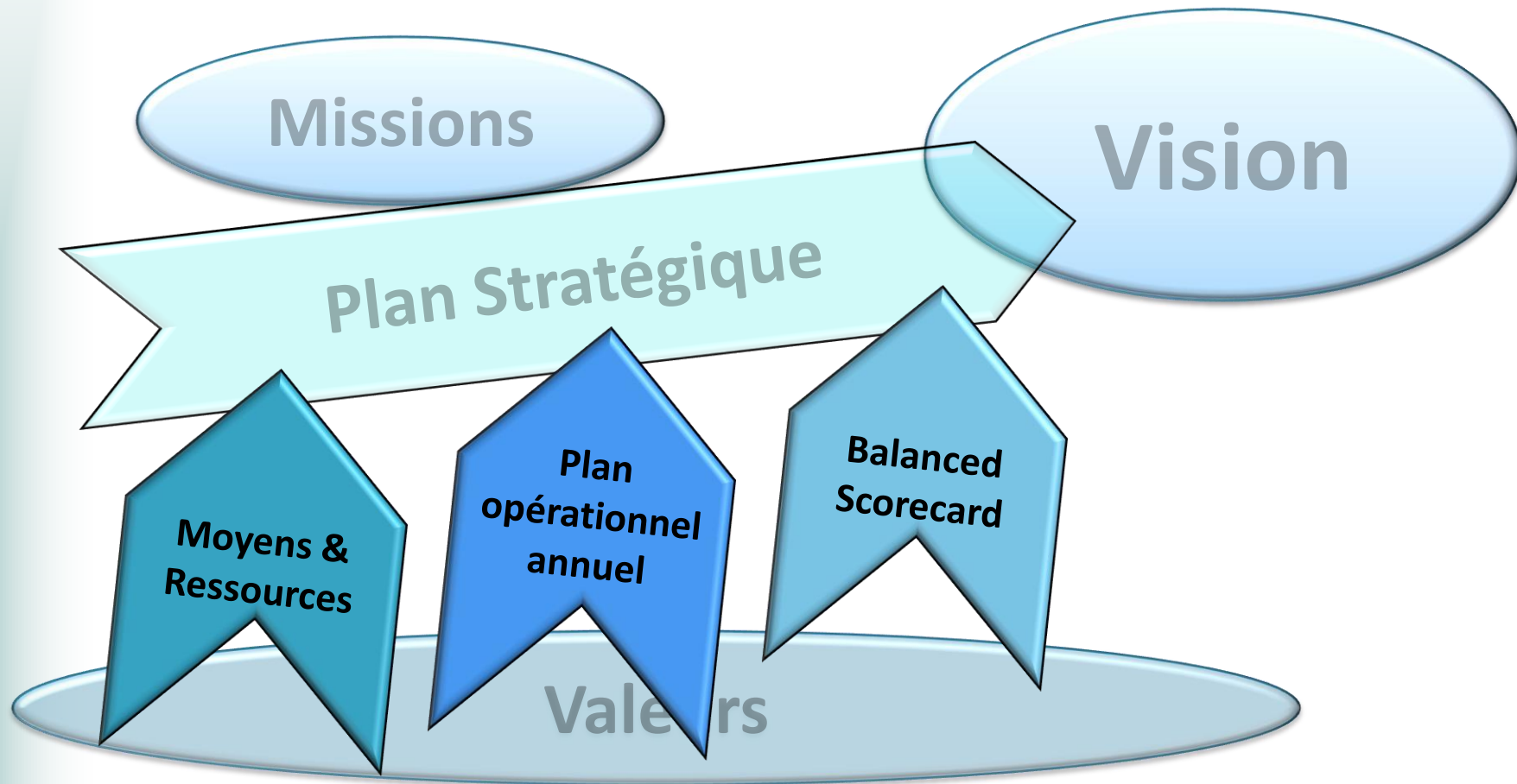
Collaboration

- Intra service
- Extra service
- Équipes multidisciplinaires

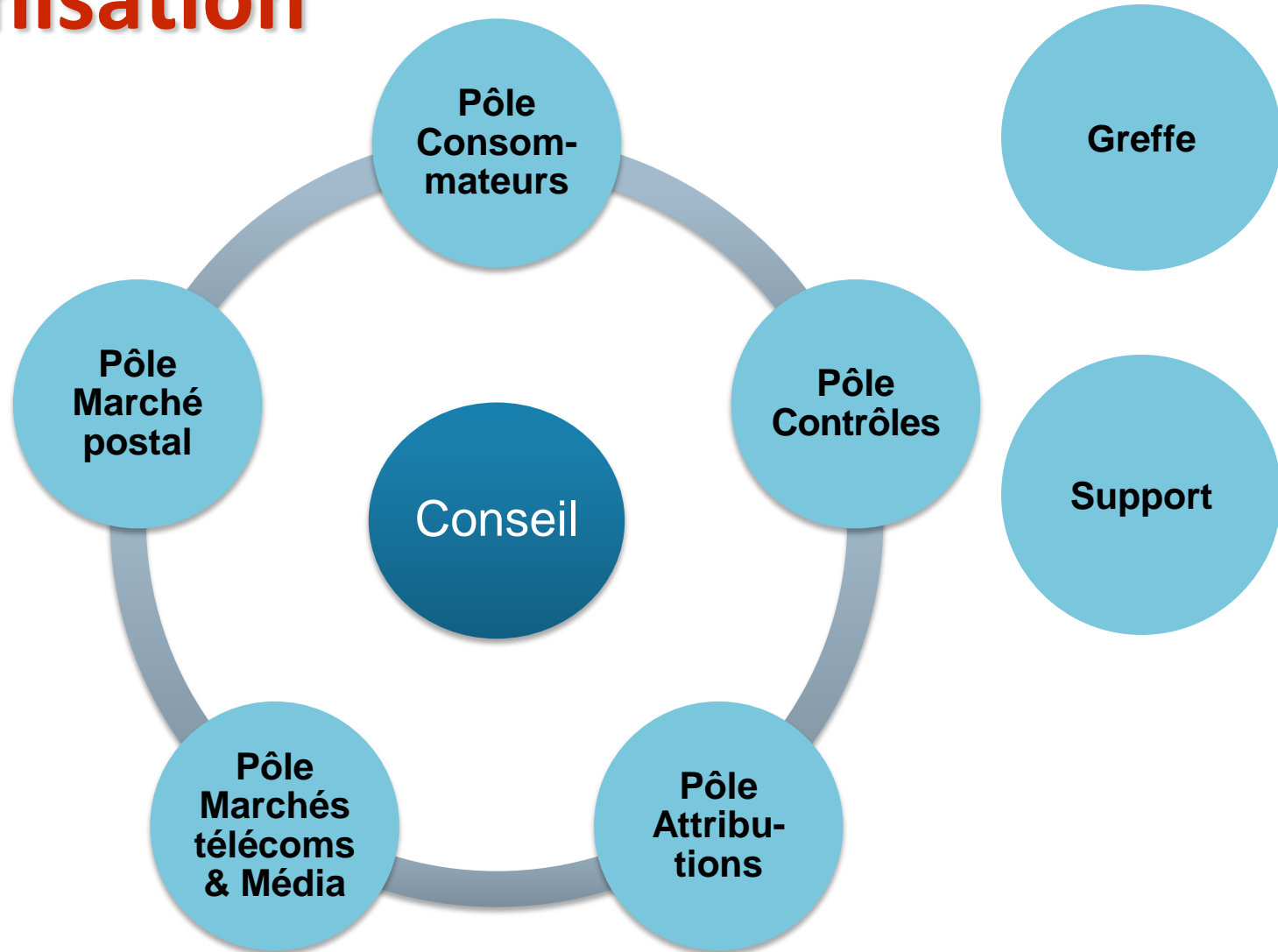
Expertise

- Formation continue
- Partage d'expérience
- Transfert de connaissances
- Connaissance du terrain

Mise en œuvre



Moyens & Ressources: organisation



Moyens & Ressources:

Ressources financières

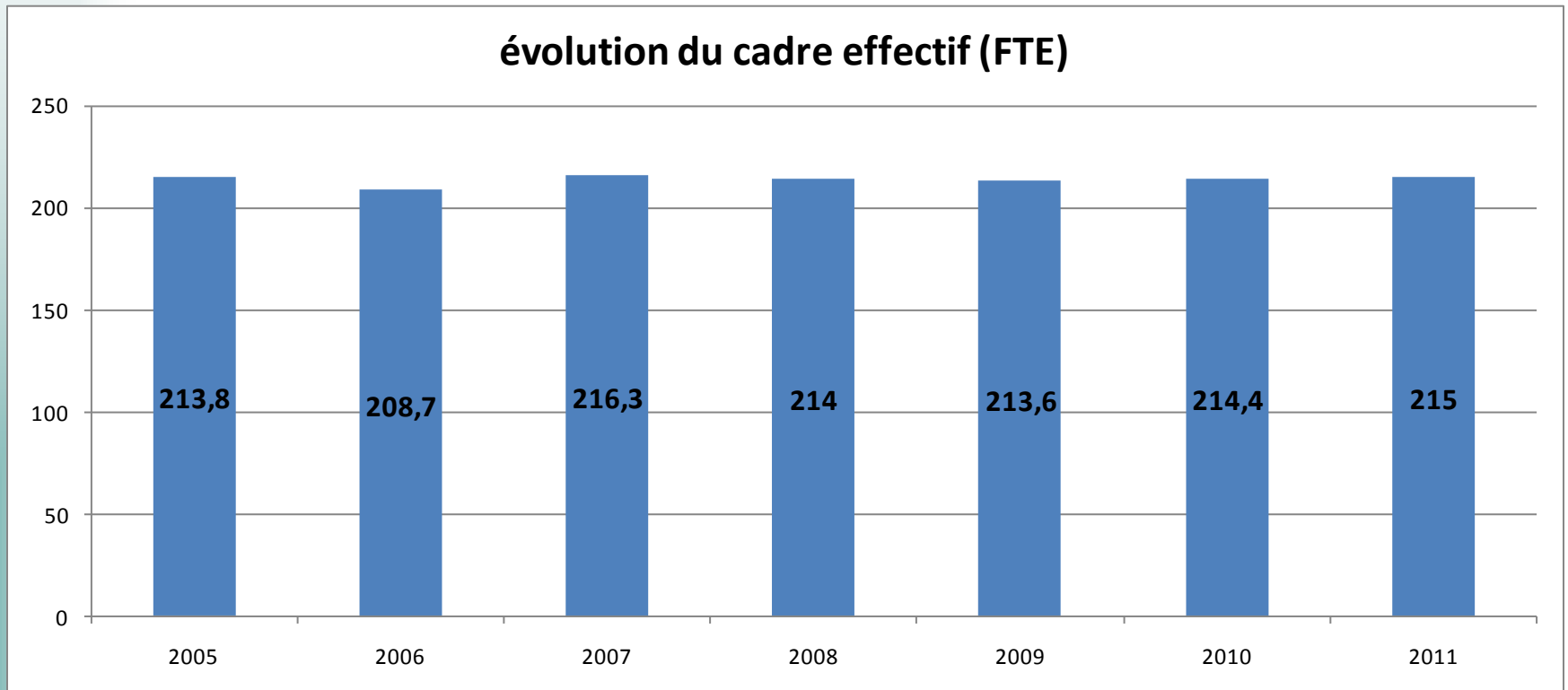
Depuis sa création, l'IBPT est entièrement financé par ses ressources propres issues du secteur des communications électroniques et du secteur postal, essentiellement les redevances d'utilisation du spectre radioélectrique, à l'exclusion de toute dotation des pouvoirs publics.

Il dispose d'un budget propre, qui doit cependant être approuvé par les ministres des Finances et du Budget.

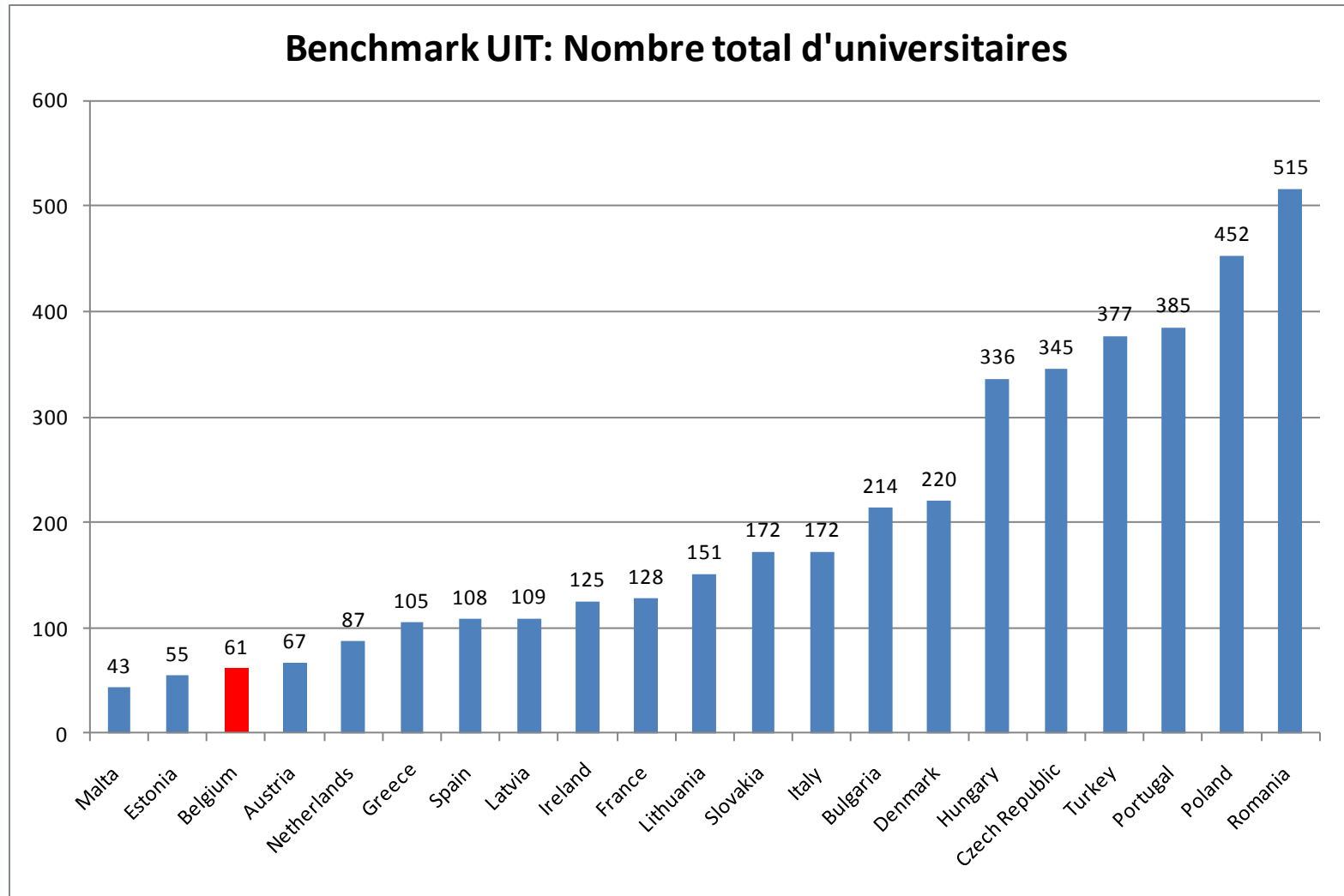
Les comptes de l'IBPT sont audités par la Cour des Comptes.

Moyens & Ressources:

Moyens Humains



Benchmark



Nouvelles Missions 1/2

Commission d'éthique

- Secrétariat commission d'éthique c-à-d préparation des dossiers

Libéralisation complète du secteur postal

- Accès au réseau dans le secteur postal (éventuellement modification/établissement d'une convention d'accès & litiges: conciliation);
- Contrôles ex ante annuels des prestataires de services postaux et des titulaires d'une licence;
- Supervision générale de l'exécution des missions contenues dans le contrat de gestion; Enquête sur d'éventuels privilèges restreignant la concurrence/droits spécifiques de bpost;
- Approbation ex ante du panier des petits utilisateurs bpost (auparavant uniquement ex post);
- Monitoring de l'évolution du marché postal libéralisé.

Nouvelles Missions 2/2

Transposition paquet télécom 2009

- Service universel
- BEREC
- Consommateur
- Neutralité du Net
- Gestion du fonds des services d'urgences

Sécurité des réseaux

- Infrastructures critiques
- Data retention

Autre

- Modèle de coûts pour le calcul des tarifs sociaux téléphoniques supportés par les opérateurs

Moving forward to a Strong & Independent BIPT

Merci pour votre attention